

Publiée le 17/04/2026

~~W. Chaabani~~
Walid Chaabani

Le CANNET
TOURISME

**PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE
NUMERO 45
JEUDI 16 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le jeudi seize avril deux mille vingt-six, à dix-sept heures, les membres du Comité de Direction, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville, 20 bvd Sadi Carnot - 06110 LE CANNET.

Présents : Monsieur Alain VIOTTI, Monsieur Dino PIZZITOLA, Madame Paola FELIS, Madame Jovana KNUDSEN, Monsieur Gérard STELLA, Monsieur Michel FRIGENZA, Monsieur Marc FARINELLI, Madame Laurence MALIEN.

Absents excusés : Monsieur Romain AIDAOU, Madame Lisa PERNET, Monsieur Claude PONSOT, Monsieur Rémy GIUGIARO, Monsieur Bruno OGER.

Présents sans pouvoir-votant : Monsieur Walid CHAABANI, directeur de l'OT, Madame Héna BEN SAID, référente Qualité et Web-Marketing de l'OT, Madame Karine SALINAS, conseillère en séjour de l'OT, Madame Flavia ROTTURA VISCONTI, alternante de l'OT.

Délibération 89-2026

Désignation des 4 représentants de l'Office de Tourisme au sein du GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC pour le développement Touristique, Culturel et Évènementiel de la Ville du Cannet

Par délibération du Conseil municipal du 14 avril 2017, la Ville du Cannet a approuvé la création d'un groupement d'intérêt public (GIP), doté de la personnalité morale, afin de promouvoir et renforcer le rayonnement de la Ville, notamment au travers de son musée Bonnard.

Le GIP a ainsi été créé avec l'Office de Tourisme « Le Cannet Côte d'Azur » par arrêté préfectoral du 19 septembre 2017, pour une durée initiale de neuf années.

Depuis sa création, le GIP a contribué de manière significative à la valorisation du musée Bonnard et, plus largement, de l'offre culturelle de la Ville, en y associant une dimension touristique affirmée.

Ce mode de gestion autonome a rencontré un succès reconnu, se traduisant notamment par l'organisation d'expositions de premier plan. La fréquentation s'est ainsi établie à près de 42 000 visiteurs en 2024, provenant de France et de l'international.

En 2020, la Ville du Cannet et l'Office de Tourisme « Le Cannet Côte d'Azur » ont décidé d'étendre les missions du GIP en lui confiant la gestion des deux cinémas municipaux ainsi que de la salle de La Palestre, équipements complémentaires au musée. Ces modifications statutaires ont été approuvées par arrêté préfectoral du 21 décembre 2020. Les résultats de cette extension de compétences se sont, depuis lors, révélés pleinement satisfaisants.

En 2025, la Ville du Cannet et l'Office de Tourisme ont obtenu, par arrêté préfectoral du 29 décembre 2025, la pérennisation du GIP, par la suppression de toute limitation prédéfinie à la durée de son activité.

Cet arrêté, applicable à compter du 1er janvier 2026, a également étendu l'objet du GIP au développement de certaines activités événementielles jusqu'alors assurées par la Ville et par l'Office de Tourisme, et a intégré cette évolution dans sa dénomination, désormais intitulée : « Groupement d'intérêt public (GIP) pour le développement touristique, culturel et événementiel de la Ville du Cannet ».

Les nouveaux statuts, également validés par la DGFIP, prévoient que les représentants de la Ville du Cannet et de l'Office de Tourisme au sein de l'Assemblée générale sont désignés pour une durée identique à celle du mandat des conseillers municipaux.

Ils renforcent par ailleurs la représentation de l'Office de Tourisme en précisant que ses représentants ne peuvent, à l'exception du président de l'Office, être simultanément membres du Conseil municipal de la Ville du Cannet.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret précité,

Vu l'instruction de la DGFIP du 27 février 2013 relative à la création d'un statut commun des GIP,

Vu la convention constitutive du GIP pour le développement touristique, culturel et événementiel de la Ville du Cannet, approuvée par arrêté préfectoral du 19 septembre 2017, modifiée par arrêtés préfectoraux du 21 décembre 2020 et du 29 décembre 2025,

Il est proposé au Comité de Direction d'élire au scrutin de liste majoritaire les 3 représentants de l'Office de Tourisme appelés à siéger au sein de l'Assemblée générale du GIP, le Président de l'Office de Tourisme étant membre de droit.

Conformément au quatrième alinéa de l'article L.2121-21 du CGCT, cette élection pourra s'effectuer par un vote à main levée si le Comité de Direction en décide à l'unanimité.

À défaut, elle sera réalisée au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour est organisé et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Appel à candidature

M. Claude PONSOT, M. Marc FARINELLI et Mme Laurence MALIEN appartenant au Collège des Personnalités Qualifiées font acte de candidature sur une liste commune.

Résultat du Vote

Nombre de votants : 8

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 8

La liste commune composée de M. Claude PONSOT, M. Marc FARINELLI et Mme Laurence MALIEN, appartenant au Collège des Personnalités Qualifiées obtient 8 voix POUR

La liste commune composée de M. Claude PONSOT, M. Marc FARINELLI et Mme Laurence MALIEN appartenant au Collège des Personnalités Qualifiées obtient la majorité absolue des suffrages exprimés et sont désignés pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du GIP.

Ainsi, après délibération et vote, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Le Cannel Côte d'Azur décide :

- de désigner les 4 représentants du Comité de Direction de l'Office du Tourisme « Le Cannel Côte d'Azur » devant siéger au sein de l'Assemblée Générale du GIP comme suit ;
 - Le Président élu : Monsieur Alain VIOTTI
 - Les 3 membres élu au scrutin de liste du Comité de Direction appartenant au Collège des Personnalités qualifiées
 - o Monsieur Claude PONSOT
 - o Monsieur Marc FARINELLI
 - o Madame Laurence MALIEN
- d'informer la Ville du Cannel et le GIP de la désignation des membres du Comité de Direction de l'EPIC siégeant au GIP ;
- d'autoriser le Directeur de l'EPIC à effectuer toutes les procédures et à signer tous les documents, actes et courriers nécessaires.

Fait en 2 exemplaires,
Le jeudi 16 avril 2026

M. Alain VIOTTI
Président de l'Office de Tourisme
Le Cannel Côte d'Azur

Office de Tourisme Le Cannel Côte d'Azur
Place Bendorn - 73 ave du canon - 06110 LE CANNET
Tel : +33 4 93 45 84 27 - info@lecanne-tourisme.fr
<http://www.lecanne-tourisme.fr>
- REG. 510 251 076 00017 APR. 79902